

CONSEIL D'ADMINISTRATION EPCC TERRE DE LOUIS PASTEUR	Réunion du : 14 février 2014
Délibération n°2014-05	Rapporteur : Christophe PERNY

Séance présidée par : Christophe PERNY, doyen d'âge

Sont présents : M. PERNY, Mme CHAUVIN, Mme BRULEBOIS, M. GINIES, M. MAIRE, M. CAMUSET, M. WAMBST, M. PARENT, M. LOUVRIER, M. AMIENS, M. BRUNIAUX, M. JEUNET,

Sont excusés : M. SCHWARTZ, M. BACH, M. CHALON

Sont absents : Madame TORCK, M. HIGOUNENC

Donne pouvoir : M. SCHWARTZ à M. PERNY, M. BACH à M. AMIENS, M. CHALON à M. LOUVRIER

Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres

En application de l'article 22 du Code des Marchés Publics, il vous est proposé de constituer une Commission d'appel d'offres.

Au vu de cet article, concernant un établissement public local, la C.A.O. est composée du « représentant légal de l'établissement ou de son représentant, président, et de deux à quatre membres de l'organe délibérant désigné par celui-ci ».

Il est procédé à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Je vous propose la composition suivante :

- Président : Christophe PERNY, président de l'EPCC, ou son représentant
- Membres :

TITULAIRES
<i>Jean-Claude WAMBST</i>
<i>Bernard AMIENS</i>

SUPPLEANTS
<i>Christian PARENT</i>
<i>Philippe BRUNIAUX</i>

DÉCISION N° 2014-05 du 14 février 2014

Le Conseil d'administration décide à l'unanimité de procéder à la désignation des membres suivants pour sa commission d'appel d'offres :

- *Président : Christophe PERNY*
- *Membres :*

TITULAIRES
<i>Jean-Claude WAMBST</i>
<i>Bernard AMIENS</i>

SUPPLEANTS
<i>Christian PARENT</i>
<i>Philippe BRUNIAUX</i>



Délibération n° 2014-05 du 14 février 2014	Le Président <i>Christophe PERNY</i>
Certifiée exécutoire par transmission en Préfecture le :	et Publication/Notification le : 28 FEV. 2014